



Union des sociétés de tir
Lausanne & environs

Tarif du Centre de tir sportif de Vernand

Version 2021

Location des cibles à 300 m

Pour les sociétés membres de l'USTL et les tireurs individuels membres d'une société de tir de la SVC, le tarif est de Fr. 0.25 par coup tiré.

Pour les sociétés non membres de l'USTL et les tireurs individuels non-membres d'une société de tir de la SVC, le tarif est de Fr. 0.75 par coup tiré (sauf cas spéciaux).

Location des cibles à 25m et à 50 m

Pour les sociétés membres de l'USTL, le tarif est le suivant :

- Location cibles à 50 m pistolet (manuelle et électronique) : **Fr. 6.--** par heure / cible
- Location cibles à 50 m carabine (manuelle et électronique) : **Fr. 6.--** par heure / cible
- Location cibles à 25 m **Fr. 9.--** par heure / portique

Les tireurs membres des sociétés de tir de l'USTL ayant acquis le badge peuvent utiliser individuellement les installations à 25 et 50 m pour autant qu'il y ait de la place.

Les sociétés non membres de l'USTL peuvent dans certains cas obtenir des conditions spéciales.

Facturation

La location des cibles est facturée en deux fois par l'USTL aux sociétés sur la base des relevés du chef de stand.

En cas de contestation, la société concernée doit s'annoncer dans les 15 jours ouvrables après réception de la facture auprès de la personne en charge des comptes de l'USTL. Passé ce délai, la facture est considérée comme acceptée.

Le délai de paiement est fixé à 30 jours. En cas de rappel, un émoulement de Fr. 20.-- pour frais administratifs sera perçu.

Entrée en vigueur et validité

Le présent document abroge toute disposition antérieure relative au même objet.

Il entre en vigueur immédiatement après approbation par l'assemblée des délégués de l'USTL du 3 mars 2021 et reste valable aussi longtemps qu'aucune modification ne s'impose.

Comité de l'USTL / 14.11.2020